



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.centre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 22.09.31.22

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIERES
Adoption du CAP APICULTURE 4^{ème} génération
Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **21 octobre 2022** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2022 ;

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 et ses versions ultérieures,

VU le régime cadre notifié SA.63945 (ex SA 50388 (ex 39618)) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire pour la période 2015-2022 ;

VU le régime cadre notifié SA 39677 "Aides aux actions de promotion des produits agricoles" prolongé par le SA 59141 pour la période 2015-2022 ;

VU le régime d'aides exempté n° SA 60577 (ex SA 40833), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022 ;

VU le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire,

VU la délibération DAP n° 22.01.07 des 24 et 25 février 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 17 octobre 2022 ;

DECIDE

- D'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- D'approuver la convention de mise en place du CAP APICULTURE 4EME GENERATION (annexe 2) avec l'ADAPIC et le GDS CENTRE et le programme avec fiches actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle de **479 144 €** au titre de la politique agricole régionale et 50 000 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits).
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNÉ LE : 21 OCTOBRE 2022

PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2022

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Etat des lieux de la filière apicole

1. Les acteurs de la filière

Fin 2021, la filière régionale compte **3 213 apiculteurs et 77 642 ruches**. Entre 2017 et 2021, la filière régionale enregistre une **augmentation du nombre de ruches (+12 363 / +19%) et d'apiculteurs (+535 / + 20%)**.

Les apiculteurs sont classés en trois catégories, sur la base des limites fixées par la MSA. En 2021 :

- **83 apiculteurs professionnels** (+26% sur la période) possèdent au moins 200 ruches chacun et **totalisent 38 641 colonies**.
- **128 apiculteurs cotisants solidaires** (50 à 199 ruches) **totalisent 13 076 colonies**
- **les apiculteurs de loisir** (<50 colonies) **sont au nombre de 3 002 et totalisent 25 925 colonies**

Sur cette période, au niveau des **apiculteurs professionnels : on constate une augmentation de leur nombre (+17) et une augmentation de la taille des exploitations** en particulier, dans la catégorie des exploitations de plus de 700 ruches. Cette dernière évolution conduit à la **création d'emplois salariés** (saisonniers mais parfois aussi permanents). A noter qu'il est dans les pratiques courantes de former le salarié dans l'exploitation.

- **les apiculteurs professionnels :**
 - o 3% des propriétaires de ruches
 - o 50% du cheptel
- **Les apiculteurs de loisir :**
 - o 93% des propriétaires de ruches
 - o 33% du cheptel

Enfin, même s'il n'est pas chiffré précisément, l'accueil dans les exploitations professionnelles, de stagiaires ou, de façon plus informelle, de personnes en réflexion vers une éventuelle activité apicole, est régulièrement signalé par les chefs d'exploitations. De leur côté, les ruchers écoles, indiquent des inscriptions nombreuses et parfois même des listes d'attente.

L'apiculture biologique se développe mais fait face à plusieurs contraintes :

- le **manque de surfaces** à butiner en agriculture biologique,
- la **lutte contre varroa** : déjà technique en conventionnel, elle devient plus complexe, chronophage et dépendante de l'année, en apiculture biologique alors que les pertes hivernales restent fortes (24.8% résultat national 2020 / 2021), quel que soit le mode de production,
- les **évolutions de la réglementation** : avec la suppression de la dérogation « pollinisation », l'apiculteur ne peut plus déclasser ponctuellement une miellée. C'est la colonie qui est déclassée en conventionnel pour toute l'année. Des discussions sont encore en cours sur ce point crucial et qui vont probablement impacter fortement le maintien ou non du nombre d'exploitations apicoles bio en région CVL.
- le **coût et la disponibilité de certains intrants**, en particulier la cire et le nourrissage (complément sucré utilisé en période d'absence de miellée pour assurer la survie des colonies).

L'apiculture biologique en 2021 en région CVL :

- 5 813 ruches certifiées (7% du cheptel régional). + 27% par rapport à 2020.
- 30 producteurs certifiés, dont la moitié déclare l'apiculture comme leur activité principale (mais pas forcément unique).

Zone de butinage d'une ruche :

- 2 800 ha environ (≈ 6 000 terrains de foot)
- dans un rayon de 3km en moyenne autour de la ruche et jusqu'à 10 km

On constate un intérêt partagé par tous les apiculteurs conventionnels pour la production biologique. Bon nombre d'entre eux utilisent déjà des pratiques biologiques pour réaliser un 2ème traitement dans la lutte contre varroa et éviter ainsi le recours aux substances chimiques.

Les autres acteurs de la filière sont souvent d'envergure nationale :

- **opérateurs d'amont** : fabricants et revendeurs de matériel apicole et ciriers. [Thomas Apiculture](#) (45), [Ruches Rigault](#) (45).
- **opérateurs d'aval** : négociants, conditionneurs, transformateurs et distributeurs de miel. [Culture Miel](#) (45), [Les apiculteurs associés](#) / [Famille Vacher](#) (45), [CAGEC](#) (45)

Ces deux catégories d'acteurs sont représentées au sein du Comité de filière et, depuis le CAP 3G, impliqués dans au moins une action.

2. Une structuration de la filière apicole récente mais avec une forte culture de mutualisation

Au niveau régional :

L'ADAPIC, créé en 1998 par des apiculteurs de la région, disposait en début de CAP 3G d'1,4 ETP mais a connu plusieurs changements de personnel et a fini le CAP avec 0.8 ETP. C'est la seule structure technique apicole vers qui convergent toutes les sollicitations hors thématique sanitaire.

ADAPIC :

- 32 adhérents directs et 1 449 indirects
- 0.8 à 1.4 ETP au cours du CAP 3G

Section apicole de GDS Centre

- 1400 adhérents directs

Une section apicole existe (2011) au sein de GDS

Centre et dispose d'un conseiller apicole depuis 2014 (1 ETP) ainsi que de l'appui administratif du réseau GDS dans les départements (0.5 à 1 ETP).

Ces deux structures réalisent l'essentiel des actions du CAP et travaillent en bonne entente, tant au niveau des salariés que des élus.

Au niveau national :

L'ADAPIC est membre :

- du réseau [ADA France](#). Créé en 2013 à l'initiative des ADA (Associations de Développement Apicole) et reconnu ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) en 2021, cette association a pour objectif de concourir par tous les moyens au développement de l'apiculture, en assurant la coordination nationale des actions des ADA et groupements apicoles qu'elle représente,

- de [l'ITSAP – Institut de l'abeille](#) (création 2009) qui **a pour objectif de concourir au développement de l'apiculture à travers l'expérimentation, la recherche appliquée, l'assistance technico-économique, l'animation, la diffusion et la formation**. L'ITSAP a fait l'objet d'un plan de restructuration, qui lui a permis de repartir sur de nouvelles bases. Encore adossé à l'ACTA, l'ITSAP a déposé un dossier de reconnaissance en Institut en juin 2022.

Enfin, une **interprofession**, [InterApi](#), a vu le jour en janvier 2018. Les premières CVE ont été prélevées et un plan d'action sur 2 ans avec des Appels à projet est lancé, auxquels a répondu ADA France et l'ITSAP, pour certains projets.

Le réseau ADA France est marqué par une forte culture de la mutualisation sur laquelle l'ADAPIC peut s'appuyer pour pallier, en partie, ses moyens limités.

La section apicole de GDS Centre est-elle, très active depuis 2017 au niveau de la commission apicole nationale de GDS France et des différents groupes de travaux nationaux partagés avec l'ITSAP, ADA France...

3. L'environnement de production : non maîtrisé par l'apiculteur et en évolution

La région Centre-Val de Loire bénéficie d'une grande diversité d'écosystèmes et d'agrosystèmes qui induit une ressource mellifère variée et des miels diversifiés et reconnus par le consommateur.

La ressource est, en revanche, très rarement suffisante au même endroit. Les apiculteurs, surtout professionnels, déplacent donc leurs ruches (« transhumant ») afin de suivre les floraisons mellifères et fournir aux abeilles

une ressource abondante et régulière indispensable à leur survie et à la production de miel.

Les ressources mellifères proviennent de **zones sauvages** (acacia, châtaignier, ronces...) ou de **zones cultivées** (colza, tournesol, sarrasin, lavandin...) qui **ne sont pas gérées par les apiculteurs**. En effet, les emplacements où sont déposées les ruches, n'appartiennent pas à l'apiculteur. Des **échanges réguliers entre filières apicole et agricoles** constituent donc un facteur clef pour améliorer les ressources disponibles pour les abeilles (accès, surface, pratiques culturales favorables...).

Au cours du CAP 3G, ces échanges ont abouti à la mise en place de deux « [Chartes de bonnes pratiques](#) » entre forestiers (Délégation Centre du CNPF) / apiculteurs (ADAPIC) et lavandiculteurs (SCAEL) / apiculteurs (ADAPIC), afin d'améliorer les relations autour de la mise à disposition des emplacements. En région Centre Val de Loire, un lien particulier existe aussi entre **filière apicole et filière semences** potagères : l'apport de ruches est indispensable à la pollinisation de ces cultures.

La filière apicole est particulièrement dépendante des **conditions météorologiques** qui influent à la fois la santé du cheptel et la production de nectar et donc de miel. Elle est donc fortement impactée par les phénomènes météorologiques extrêmes (gel / sécheresse / printemps très précoce, décalage / chevauchement des floraisons...). **Les exploitants sont de plus en plus en questionnement sur leur stratégie et les outils à développer par la filière pour s'adapter. Les apiculteurs doivent faire preuve d'une réactivité toujours plus grande.** Il s'agit de contraintes supplémentaires qui viennent s'ajouter à un métier qui reste et restera très physique même avec une progression très marquée de la mécanisation (chargeur de transhumance, chaîne d'extraction).

Des périodes de disette peuvent marquer une saison apicole, suite à un événement climatique ou entre deux miellées. C'est encore plus vrai pour les ruches sédentaires, des apiculteurs de loisir. Il est donc important qu'une **attention soit aussi portée, par les « gestionnaires » des espaces naturels et agricoles, aux ressources secondaires (haies, bords de parcelles, cultures intermédiaires...)**. Elles peuvent permettre d'assurer un apport plus régulier de ressources en nectar mais aussi en pollen. Ce dernier est indispensable au développement du couvain et peu stocké dans la ruche. Quand aucune autre ressource n'est disponible, l'apiculteur sera contraint de compléter les colonies avec des produits de nourrissage et des compléments alimentaires, dans l'attente de la prochaine miellée.

Tous les apiculteurs, quel que soit la taille de leur cheptel, doivent faire face à des **difficultés sanitaires**, notamment la gestion des parasites et maladies susceptibles d'infester les ruchers. La **lutte contre le varroa reste une préoccupation majeure au sein des exploitations apicoles**. Le niveau d'infestation et l'efficacité de la lutte sont variables selon les années et les apiculteurs. Depuis quelques années, une autre menace pèse sur les ruchers : le frelon asiatique. Les ruches sédentaires sont plus particulièrement touchées.

4. Production et commercialisation : grandes variations

- Des volumes de miels produits en région CVL marqués par une **forte variabilité**,
- Le **conditionnement** (vente directe ou demi-gros) est de plus en plus présent sur les exploitations, ce qui pose la question de la gestion du temps de travail et de la concurrence,
- Certaines exploitations continuent cependant à maintenir une **vente en gros** majoritaires (fûts), à destination du négoce mais avec une forte variabilité des prix d'achat entre année, liée aux cours mondiaux et à la concurrence des

Année	Production miel région CVL
2018	1 724t
2019	1 034t
2020	1 970t
2021	1 159t

2018 à 2020 : bilan de campagne Miel – FAM
2021 : Estimation production miel – ADA France / InterApi

importations de miels (absence de contractualisation entre apiculteurs et négociants conditionneurs).

5. L'installation professionnelle

- Un **métier passion dont il faut bien percevoir les contraintes avant de se lancer** : fatigue physique et charge mentale élevée, réactivité à toute épreuve, variabilité de la production et des prix, technicité et nécessaire préalable formation, isolement géographique,
- Une passion qui devient un métier : l'apiculture est souvent une activité choisie dans le cadre d'une **reconversion professionnelle** : grande diversité des profils d'exploitants, nombreuses installations après 40 ans. L'installation progressive est possible en apiculture et même vivement conseillée afin d'acquérir de l'expérience. L'apiculteur développe son cheptel au rythme de ses capacités et n'a pas forcément recours à la DJA.

- **Estimation nbr. installations apicoles professionnelles en région CVL : 8 / an** (hors cessions intra familiales)
- **Nbr. installation avec DJA** sur nbr. total installations apicoles - 40 ans = **21%** :+ faible taux des filières régionales.
- Une installation apicole professionnelle **c'est 4 fois moins d'investissements** que



CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE APICULTURE 4EME GENERATION 2022-2026

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 21 octobre 2022 (CPR n°22.09.31.22), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

L'ADAPIC (association de développement de l'apiculture en région Centre) –, association, Siret n°44398499200018, ayant son siège Cité de l'Agriculture, 13 avenue des Droits de l'Homme 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par Madame Emilie COUTON, sa Présidente,

L'Association Défense Sanitaire du Centre (GDS CENTRE), SIRET n°33275790500036, ayant son siège 4 rue Robert Mallet Stevens CS 60501 36018 CHATEAURoux Cedex, représenté par Monsieur Rémi BARON, Président,

d'autre part,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2022 ;

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 et ses versions ultérieures,

VU le régime cadre notifié SA.63945 (ex SA 50388 (ex 39618)) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire pour la période 2015-2022 ;

VU le régime cadre notifié SA 39677 "Aides aux actions de promotion des produits agricoles" prolongé par le SA 59141 pour la période 2015-2022 ;

VU le régime d'aides exempté n° SA 60577 (ex SA 40833), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022 ;

VU le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n° 21.03.04 du 23 juillet 2021 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire,

VU la délibération DAP n° 22.01.07 des 24 et 25 février 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 22.09.31.22 du 21 octobre 2022 adoptant le programme relatif au CAP APICULTURE 4EME GENERATION 2022-2026

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP APICULTURE 4^{ème} génération » co-construit avec l'ADAPIC et le GDS centre.

ARTICLE 2 – rappel des enjeux et axes stratégiques de la filière

Enjeux de la filière apicole régionale et axes stratégiques

Les **enjeux** identifiés pour la filière apicole régionale dans les années à venir sont :

- **Accompagner** les exploitations apicoles afin de maintenir et développer leurs **performances techniques, économiques et sanitaires** et soutenir ainsi le rôle de pollinisation et de production locale de miel et produits de la ruche.
- Dans un contexte de forts enjeux agroécologiques, **renforcer les liens** entre apiculteurs, entre acteurs de la filière, et avec les autres filières (agricoles et forestières) pour anticiper les évolutions à venir, en particulier liées au climat.
- **Communiquer** pour faire connaître la production apicole régionale mais aussi les actions menées par la filière régionale (transfert vers l'extérieur) et enrichir la filière régionale d'expériences issues d'autres régions (transfert vers l'intérieur), ces échanges étant à la fois source de dynamisme pour la filière et de partenariats potentiels.

-

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme décliné en 5 axes est présenté en annexe A

Axe A : Accompagnement des apiculteurs pour l'amélioration de la santé des abeilles

Axe B : Performances techniques : soutenir les dynamiques de changement pour permettre aux exploitations de mieux s'adapter aux évolutions à venir

Axe C : Créer des partenariats afin de favoriser les ressources mellifères

Axe D : Soutenir le renouvellement et la durabilité des exploitations

Axe E : Tisser des relations au sein de la filière apicole en créant des liens de l'amont à l'aval

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **479 144 € au titre de la politique agriculture régionale** et 50 000 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits pour la réalisation du programme du CAP APICULTURE 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP APICULTURE 4EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale.

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

ARTICLE 6 - Durée du CAP APICULTURE 4EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP APICULTURE 4EME GENERATION – Avenant

1. Compte rendu annuel

L'ADAPIC et le GDS CENTRE adressent un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, l'ADAPIC et le GDS CENTRE adressent un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP APICULTURE 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

L'ADAPIC et le GDS CENTRE s'engagent à mettre en place et à animer le CAP APICULTURE 4EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

L'ADAPIC et le GDS CENTRE s'engagent également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP APICULTURE DE 4EME GENERATION qu'ils éditeront ou feront éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en trois exemplaires originaux,
à Orléans, le 21 octobre 2022

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

La Présidente de l'ADAPIC

Temanuata GIRARD

Emilie COUTON

Le Président du GDS CENTRE

Rémi BARON



CAP Filière APICULTURE
4^{ème} Génération
2022 - 2026

PROGRAMME D'ACTION CAP APICULTURE 4G



SOMMAIRE

Axe A : Accompagnement des apiculteurs pour l'amélioration de la santé des abeilles

[Action A1](#) : Soutien technique sanitaire des apiculteurs de la région

[Action A2](#) : Améliorer le niveau de connaissance des apiculteurs et les luttes collectives

Axe B : Performances techniques : soutenir les dynamiques de changement pour permettre aux exploitations de mieux s'adapter aux évolutions à venir

[Action B1](#) : Constituer un groupe de travail « Transfert études et expérimentations »

[Action B2](#) : Etude de faisabilité d'un observatoire de miellée avec balances connectées

[Action B3](#) : Investissements dans les exploitations

Axe C : Créer des partenariats afin de favoriser les ressources mellifères

[Action C1](#) : Communiquer des pratiques forestières plus favorables aux abeilles

[Action C2](#) : Créer des partenariats afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture

Axe D : Soutenir le renouvellement et la durabilité des exploitations

[Action D1](#) : Accompagner l'installation en apiculture et ses spécificités

[Action D2](#) : Données technico économiques et de durabilité des exploitations

Axe E: Tisser des relations au sein de la filière apicole en créant des liens de l'amont à l'aval

[Action E1](#) : Créer des liens avec les entreprises d'amont

[Action E2](#) : Créer des liens avec l'aval : entreprises et consommateurs

[Action E3](#) : Créer des liens avec les adhérents de l'ADAPIC

[Action E4](#) : Créer des liens par une communication élargie

[Lexique](#)

Axe A : Accompagnement des apiculteurs pour l'amélioration de la santé des abeilles

Action A1 : Soutien technique sanitaire des apiculteurs de la région

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Une dégradation de l'état sanitaire des colonies d'abeille, une différence de gestion du sanitaire selon les parties de la région, l'existence de plusieurs organismes apicoles, tant de points qui ont amené à la création en 2011 de la section apicole de GDS Centre qui a fait le choix de fédérer et d'harmoniser la gestion du sanitaire en région. Parallèlement, une évolution des politiques nationales a engendré la création du statut Technicien Sanitaire Apicole (TSA). La filière apicole de la région Centre-Val de Loire a besoin de TSA grâce auxquels le réseau sanitaire pourra être efficace et réactif.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>→ Améliorer le maillage régional des experts sanitaires avec un statut reconnu (TSA)</p> <p>→ Être réactif dans l'accompagnement technique en s'appuyant sur ces acteurs compétents pour prévenir les dangers sanitaires.</p> <p>→ Accompagner les exploitations professionnelles sur la thématique varroa</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Action A1.1</u> : Formation de TSA pour un maillage régional (objectif 70 TSA)</p> <p>Depuis la création du nouveau statut d'expert apicole sanitaire en 2016 : le Technicien Sanitaire Apicole (TSA), GDS Centre (soutenu par la région) développe ce réseau sur le territoire pour atteindre un maillage efficace propice à l'accompagnement adapté des apiculteurs de la région. Les actions collectives se développant tout comme le nombre d'apiculteurs et d'adhérents, le besoin en TSA augmente. La section apicole avait estimé lors du précédent Cap Filière Apicole un besoin minimum de 30 TSA. La réalité nous indique aujourd'hui la nécessité d'un plus grand nombre d'acteurs reconnus sur le terrain. C'est pourquoi la section apicole souhaite poursuivre sur au moins deux ans les formations de TSA pour améliorer le maillage.</p> <p>→ le public visé correspond aux apiculteurs souhaitant s'investir dans le sanitaire</p> <p><u>Action A1.2</u> : Visites sanitaires apicoles en région (objectif 200 visites par an)</p> <p>Le réseau de TSA se développant, la section apicole souhaite réaliser 200 visites par an.</p> <p>Les apiculteurs seront choisis de manière aléatoire (tant qu'ils n'ont pas eu de visites les dernières années), un accent sera mis sur les nouveaux apiculteurs. Une visite pourra être déclenchée si un apiculteur nous appelle pour un problème sanitaire ne relevant pas des compétences de l'Etat.</p> <p>→ le public visé correspond aux apiculteurs adhérents de la section apicole de GDS Centre</p> <p><u>Action A1.3</u> : Accompagnement technique des TSA</p> <p>Les TSA sont conventionnés de façon tripartite avec GDS Centre et un vétérinaire conseil local. Afin de maintenir les relations du binôme TSA/vétérinaire et de faire le point sur les connaissances techniques, une visite annuelle est prévue.</p> <p>De plus, chaque année la section apicole régionale réunit tous les TSA de la région pour faire le point sur l'année, pour faire de la formation continue avec des intervenants techniques et pour distribuer du matériel utile à leurs missions sur le terrain. Un résumé technique issu de cette réunion sera présenté aux adhérents lors des communications de début d'année.</p> <p>→ le public visé correspond aux TSA conventionnés avec GDS Centre</p> <p><u>Action A1.4</u> : Suivi des populations de varroas chez les apiculteurs professionnels</p> <p>Varroa est la problématique sanitaire numéro 1 en apiculture et une mauvaise gestion à un impact négatif certain sur une exploitation professionnelle. Pour améliorer le suivi des populations de varroas et récupérer de la donnée intéressante pour</p>

	<p>comprendre les dynamiques d'infestation ce parasite, certaines régions ont développé un accompagnement pour les apiculteurs professionnels avec des comptages dans les ruchers. La section apicole de GDS Centre et l'ADAPIC souhaitent mettre en place ces suivis en région Centre Val de Loire. Deux campagnes seraient intéressantes chaque saison : sortie d'hiver et mise en hivernage.</p> <p>→ le public visé correspond aux apiculteurs professionnels adhérents de l'ADAPIC et/ou de la section apicole de GDS Centre.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>A1.1 : GDS Centre – section apicole A1.2 : GDS Centre – section apicole A1.3 : GDS Centre – section apicole A1.4 : ADAPIC</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la proportion d'apiculteurs utilisant correctement les médicaments de lutte contre varroa (sources : visites apicoles et Enquête Nationale) <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de TSA opérationnels - Nombre de visites apicoles - Nombre d'exploitations suivies pour la surveillance varroa
6. Calendrier de mise en œuvre	<p>A1.1 : 2022 –2026 A1.2 : 2022 –2026 A1.3 : 2022 –2026 A1.4 : 2022 –2026</p>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>A1.1 : GDS Centre – section apicole A1.2 : GDS Centre – section apicole A1.3 : GDS Centre – section apicole A1.4 : GDS Centre – section apicole & ADAPIC</p>
8. Partenariat	<p><u>Partenaires qui nous accompagnent dans le recrutement des TSA</u> : ADAPIC, CETA, sections apicoles départementales, syndicats et autres associations apicoles locales</p> <p><u>Partenaires qui nous accompagnent pour la formation des TSA</u> : sections apicoles départementales, FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales)</p> <p><u>Partenaires qui nous épaulent pour l'accompagnement des TSA</u> : sections apicoles départementales</p> <p><u>Partenaires pour le suivi des populations de varroas chez les professionnels</u> : ADAPIC</p>
9. Coût total estimé	<p>Coût total = 150 300 € HT dont 103 600€ de dépenses éligibles</p> <p>A1.1 : 7 500 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais personnel GDS Centre : Animation : 2j X 350 € coût journée X 2 ans = 1 400 € - location de salles : 7jours X 100 € X 2 ans = 1 400 € - Prestation formation (AUTRE FINANCEMENT) FNOSAD : 2 350 €X 2 ans = 4 700 € <p>A1.2 : 76 000€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût des visites (prestation TSA) : 200 visites X 60 € (prestation / visite) X 4 ans = 48 000 €

	<p>- coût visite GDS Centre (AUTRE FINANCEMENT): 20 jours X 350 € X 4 ans = 28 000 €</p> <p>A1.3 : 37 600€ HT</p> <p>- coût du matériel de comptage et prélèvements (factures) : 600€ X 4 ans = 2 400€</p> <p>- encadrement vétérinaire (prestation) : 50 TSA X 2h X 4AMO X 4ans = 24 800 €</p> <p>- Journée TSA - location de salle : 100€ X 4ans = 400€</p> <p>- Journée TSA – intervenant (prestation) : 1X500€ X 4ans = 2 000€</p> <p>- Journée TSA – participation (prestation TSA) : 40TSA X 50€ X 4ans = 8 000€</p> <p>A1.4 : 29 200€</p> <p>- coût des suivis ADAPIC : 2 campagnes X 5jours X 380 € X 4 ans = 15 200 €</p> <p>- coût des suivis GDS Centre (AUTRE FINANCEMENT) : 2 X 5jours X 350 € X 4 ans = 14 000 €</p>
<p>10. Aide Régionale sollicitée</p>	<p>Dépenses éligibles : 103 600€ - Demande Conseil Régional 50% : 51 800 €</p> <p>A1.1 : 1 400€ = 50%</p> <p>A1.2 : 24 000€ = 50%</p> <p>A1.3 : 18 800€ = 50%</p> <p>A1.4 : 7 600€ = 50%</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>Pour les dépenses éligibles</p> <p>A1.1 : 1 400€ : GDS Centre (auto financement)</p> <p>A1.2 : 24 000€ : GDS Centre (auto financement)</p> <p>A1.3 : 18 800€ : GDS Centre (autre financement)</p> <p>A1.4 : 7 600€ : GDS Centre (auto financement)</p>

Axe A : Accompagnement des apiculteurs pour l'amélioration de la santé des abeilles	
Action A2 : Améliorer le niveau de connaissance des apiculteurs et les luttes collectives	
1. Contexte et problématique de la filière	Il y a plus de 3000 apiculteurs en région Centre-Val de Loire. On observe une grande diversité de profils d'apiculteurs et beaucoup de méconnaissance de certaines thématiques sanitaires. De plus, du fait de la multiplicité des structures apicoles, l'information est souvent morcelée et/ou peu harmonisée. On constate que les pathologies et autres problèmes sanitaires ont de plus en plus d'impact sur nos colonies. La filière a besoin d'améliorer ses connaissances et son savoir-faire afin de diminuer l'impact des problèmes sanitaires sur les colonies d'abeilles.
2. Objectifs de la filière	<p>→ <i>Améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole régional grâce à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'acquisition de données, d'information et de savoir-faire technique</i> - <i>Le partage, la diffusion de ces éléments auprès des apiculteurs et aux structures apicoles pour une information permanente et à jour et des conseils pertinents.</i> - <i>La prévention des problèmes sanitaires avec des actions collectives, des réseaux de surveillance et un retour d'informations aux apiculteurs</i> <p>→ <i>Continuer à être une région dynamique en France dans les actions sanitaires collectives.</i></p> <p>→ <i>Encadrer plus spécifiquement la lutte collective contre le frelon asiatique</i></p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p><u>Action A2.1 : Communication et accès aux informations techniques sanitaires</u></p> <p>Tout apiculteur de la région doit avoir accès à des connaissances importantes et adaptées pour la survie de ses colonies et d'avoir les moyens de réagir en cas de problème sanitaire qu'il soit en apiculture biologique ou conventionnelle. C'est à partir de cette connaissance que la lutte collective pourra être efficace.</p> <p>Plusieurs modes de communication sont privilégiés et sont à pérenniser (rencontres, article presse, fiches techniques, courriel, site internet de GDS Centre,...). La mise en place de méthodes d'information rapide et à jour des actualités sur le sanitaire apicole est primordiale.</p> <p>Les travaux prévus pour cette action sont dans un premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de documents de vulgarisation scientifique, - La création de fiches techniques, - La mise en place d'alertes en cas de problèmes sanitaires généralisés, - L'organisation d'une conférence apicole annuelle avec des scientifiques, - L'intervention du conseiller dans les structures apicoles de la région, - L'organisation de journées d'échanges et de conseil entre apiculteurs et techniciens, - La proposition et l'incitation à participer à des actions collectives <p>La possibilité de pouvoir alerter les apiculteurs en cas de problèmes sanitaires est un argument pour faire converger l'information à travers un seul canal. L'information peut être ensuite relayée par les autres organismes.</p> <p>→ le public visé correspond aux apiculteurs de la région Centre-Val de Loire et les différentes structures apicoles de la région.</p> <p><u>Action A2.2 : Accompagnement du collectif d'apiculteurs, suivi d'actions collectives et organisation du sanitaire en région</u></p> <p>Les GDS départementaux sont les premiers interlocuteurs de la majorité des apiculteurs. Ils sont aussi les éléments constitutifs de la section apicole régionale de ce fait, en tant que décideurs des actions collectives, ils y participent de manière</p>

	<p>active. Le suivi des actions collectives par les départements est une garantie du succès de ces actions collectives sanitaires en région Centre Val de Loire.</p> <p>Déclinaison en département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion technique par an - Une réunion des TSA locaux en début de saison - Suivi du plan frelon - Relai des messages techniques de la région et des évènements régionaux - Conseil direct aux apiculteurs (pertinence des stratégies de gestion varroa) / suivi de pharmacovigilance <p>Pour harmoniser les suivis en département, l'animation de GDS Centre est importante ainsi que l'organisation en amont à travers les rencontres de la section apicole de GDS Centre. Ces dernières permettent la structuration du sanitaire apicole en région.</p> <p>→ le public visé correspond aux apiculteurs adhérents des sections apicoles locales</p> <p>Action A2.3 : Encadrement spécifique de l'action collective de lutte contre le frelon asiatique</p> <p>La filière apicole s'est réunie en groupe de travail national pour proposer des protocoles de lutte contre le frelon asiatique en 2022. La lutte s'effectue en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piégeage des fondatrices au printemps - Piégeage des ouvrières sur les ruchers <p>L'objectif est d'observer si les campagnes de piégeage influencent le nombre de nids détruits au bout de plusieurs années.</p> <p>Pour mener à bien ces actions, la région doit se doter d'outils numériques d'enregistrement des données et de diffusion d'information nécessaire à une lutte efficace et juste.</p> <p>Dans ce contexte, la section apicole de GDS Centre souhaite disposer d'un site internet dédié au sanitaire apicole comportant les outils nécessaires à ces actions (hors Cap filière).</p> <p>Une fois ces outils disponibles, les protocoles se basant sur des réseaux de compteurs et les communes pourront s'étendre sur tout le territoire. Ce travail local au fil de l'année s'effectuera principalement au niveau départemental (Action 2.2).</p> <p>Un travail de pilotage au niveau régional est nécessaire pour harmoniser les actions locales et faire des bilans annuels et communiquer auprès des apiculteurs.</p> <p>→ le public visé correspond aux apiculteurs de la région Centre-Val de Loire, les différentes structures apicole, les communes, les professionnels de la destruction et les citoyens.</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>GDS Centre – section apicole</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la proportion d'apiculteurs utilisant correctement les médicaments de lutte contre varroa (sources : visites apicoles et Enquête Nationale) - Evolution du nombre de nids de frelons détruits <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents diffusés et nombres d'apiculteurs atteints - Nombre de participants à la journée régionale annuelle - Nombre de fondatrices piégées
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>A2.1 : 21/10/2022 – 21/10/2026</p> <p>A2.2 : 21/10/2022 – 21/10/2026</p> <p>A2.3 : 21/10/2022 – 21/10/2026</p>
<p>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>GDS Centre – section apicole</p>

8. Partenariat	<p><u>Partenaires qui participent à la diffusion des supports d'information</u> : ADAPIC, GDS France, CETA, sections apicoles départementales, syndicats et associations apicoles locales, Amont et Aval...</p> <p><u>Partenaires qui nous accompagnent pour la surveillance de certains problèmes sanitaires</u> : ADAPIC, CETA, sections apicoles départementales</p>
9. Coût total estimé	<p>Coût total = 148 400€-HT dont 135 400 € de dépenses éligibles</p> <p>A2.1 : 43 200€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais personnel GDS : communication et diffusion : 8j X 350€ X 4ans = 11 200 € - Impression / routage plaquette/courrier : 2 courriers X 2 500 € (facture) X 4ans = 20 000 € - Journée Régionale - intervenants (facture) : 2 intervenants X 650€ X 4ans = 5 200€ - Journée Régionale – location de salle : 200€ X 4ans = 800€ - développement d'outils numériques et refonte site internet (AUTRE FINANCEMENT): 6 000 € <p>A2.2 : 90 200€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais personnels GDS : Animation actions apicoles (par département) = 84j X 250 € (prestation/jour) X 4ans= 84 000 € <ul style="list-style-type: none"> Dont conseil direct aux apiculteurs et évaluation des stratégies sanitaires : 48 jours / an Dont réunions annuelles techniques sanitaires locales : 8 jours / an Dont réunions TSA – campagne annuelle de visites : 4 jours /an Dont mise en place et suivi du plan frelon : 20 jours / an Dont Relai et communication des messages techniques régionaux : 4 jours / an - frais personnel GDS Centre : Pilote : 4j X 350 € X 4ans = 5 600 € - location de salles : 3 réunions physiques X 50 € X 4ans= 600€ <p>A2.3 : 15 000€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais personnel GDS : Suivi des réseaux de pièges et travail avec les mairies : 8j X 250€ X 4 ans = 8 000€ - frais personnel GDS Centre (AUTRE FINANCEMENT) : Pilote : 5j X 350 € X 4ans = 7 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	<p>Dépenses éligibles : 135 400€ - Demande Conseil Régional 50% : 67 700€</p> <p>A2.1 : 18 600€ = 50%</p> <p>A2.2 : 45 100€ = 50%</p> <p>A2.3 : 4 000€ = 50%</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Pour les dépenses éligibles</p> <p>A2.1 : 18 600€ : GDS Centre (auto financement)</p> <p>A2.2 : 45 100€ : GDS Centre (auto financement)</p> <p>A2.3 : 4 000€ : GDS Centre (auto financement)</p>

CAP Apiculture (2022/2026) Axe B : Performances techniques : soutenir les dynamiques de changement pour permettre aux exploitations de mieux s'adapter aux évolutions à venir	
Action B1 : Constituer un groupe de travail « Transfert études et expérimentations » (G2E)	
1. Contexte et problématique de la filière	<p>Des problématiques techniques régionales existent en lien avec les ressources mellifères, le changement climatique... A l'échelon régional, aucune structure ne réalise ce travail de transfert du fait des moyens limités de l'ADAPIC. Aussi, les travaux réalisés hors région, bénéficient rarement aux apiculteurs de la région CVL.</p> <p>Cependant, au sein du réseau ADA France / ITSAP, de nombreux projets sont menés par d'autres ADA, des outils méthodologiques transposables et des outils de diffusion des résultats ont été développés depuis 4/5 ans et cette tendance va se poursuivre (en projet : ressource bibliothèque de réseau, revue techniques...).</p> <p>Il est donc important que l'ADAPIC puisse s'y investir, avec une méthode simple au regard de ses moyens et en s'appuyant sur des ressources internes.</p>
2. Objectifs de la filière	<p><i>Relancer une dynamique de changements et d'innovations, en particulier dans un contexte d'évolutions climatiques et d'évolutions des ressources mellifères.</i></p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de constituer un groupe de travail de quelques apiculteurs, intéressés par les études techniques et l'expérimentation, pour étudier les projets menés dans d'autres régions et évaluer leur intérêt au regard du contexte de la région CVL, la possibilité de réutiliser certains outils, données ou méthodes pour de futurs projets en région CVL ou directement dans les exploitations. - Le travail de ce groupe pourra être diffusé via la newsletter, les réunions « adhérents », et pourra aussi servir à alimenter le contenu des journées techniques et conviviales prévues dans la fiche action E3. - Ce groupe de travail et les journées techniques et conviviales pourront être à l'origine de propositions d'actions lors du bilan à mi-parcours ou renouvellement du CAP filière. - Nbr d'apiculteurs dans le groupe : 3 minimum - Nbr de réunions : 7 réunions / 4 ans - Animation : salarié ADAPIC <p><i>Pour cette action, l'ADAPIC sera amené à participer à certains GT nationaux (par exemple : Ecotox, Ressources alimentaires, Elevage et Sélection, Qualité...) afin de collecter des données.</i></p> <p><u>Public cible</u> : apiculteurs adhérents ADAPIC</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats : nombre de diffusions aux adhérents</p> <p>Indicateurs de suivi : nombre de réunions du groupe</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	4 ans
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	ADA France / Réseau des ADAs / ITSAP / Apiculteurs adhérents ADAPIC
9. Coût total estimé	<p>B.1 Coût total : 15 420 € net de TVA</p> <p>- Jours salariés : 38 x 380 € = 14 440 €</p>

	<p>- Location salle : 7 x 140 € = 980 €</p> <p>Détail temps estimé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du groupe : 1 x 0.7 j = 0.7 j - Réunion (prépa / animation / tps trajet / CR / suites à donner...) : 7 x 4.2 j = 29.4 j - Lectures régulières / opportunité d'échanges / GT national... les mois sans tps de réunion : 0.35 j / mois x 6 x 4 = 8.4 j - TOTAL = 38 j
10. Aide Régionale sollicitée	B.1 : 80% = 12 336 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC

CAP Apiculture (2022/2026) Axe B : Performances techniques : soutenir les dynamiques de changement pour permettre aux exploitations de mieux s'adapter aux évolutions à venir	
Action B2 : Etude de faisabilité d'un observatoire de miellée avec balances connectées	
1. Contexte et problématique de la filière	<ul style="list-style-type: none"> - Les apiculteurs professionnels sont majoritairement transhumants, le siège d'exploitation est rarement dans la zone de miellée. - Les miellées sont de plus en plus aléatoires et nécessitent une évaluation régulière par l'apiculteur pour déterminer le meilleur moment pour déplacer les ruches. Une fois déplacée, l'apiculteur est obligé de se rendre sur site pour suivre l'avancement de la miellée et la dynamique des colonies. - Le coût des carburants, l'impact carbone et le temps à consacrer à ces déplacements sont des paramètres que l'apiculteur cherche à optimiser - Le développement des balances connectées pour ruches, l'amélioration des connexions et des interfaces permettent maintenant d'envisager d'utiliser ces outils de manière plus régulière et collective - L'interprétation des données est un point délicat. Le projet SI MIELLEES, développé par l'ITSAP et 4 constructeurs de balances a pour objectif d'apporter des réponses avec le développement d'indicateurs spécifiques.
2. Objectifs de la filière	<i>Optimisation des miellées sur le territoire régional, afin de rationaliser le travail des apiculteurs</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>B.2.1. Etude de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la faisabilité de développer un réseau de balances connectées afin d'assurer l'observation d'une ou plusieurs miellées en région CVL - Définir une ou des options possibles pour organiser un réseau de balances connectées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluer le parc de balances existant en région CVL, le maillage « réaliste » et « idéal » ○ Etudier les organisations déjà mises en place dans d'autres régions (observatoire lavande de l'ADAPI, réseau ADA Occitanie et Bretagne) et les projets en cours / à venir. Voir si des liens pourraient être créés avec les régions limitrophes notamment réseau balances en projet dans les Pays de Loire. ○ Définir le calendrier et le périmètre géographique possible ○ Intégrer des enjeux « ressources » spécifiques à la région CVL, notamment le partenariat possible avec la filière forêt et l'enjeu de la miellée d'acacia ○ Etudier la répartition possible des tâches entre apiculteurs et ADAPIC et évaluer le temps de travail à prévoir ○ Etudier les règles liées aux partages des données. Pour cela, il sera intéressant d'étudier le cas d'étude en cours à l'ADA Occitanie (dispositif Occitanum avec INRAE - ACTA - Api Agro) ○ Concevoir les modalités de communications des informations aux utilisateurs finaux : base de données, supports... ○ Définir les règles de fonctionnement du dispositif notamment charte d'engagement. Il sera possible de s'inspirer d'un travail déjà mené par l'ADA Occitanie. ○ Etudier les liens à créer avec d'autres actions régionales, en particulier si un réseau de comptage varroa est développé en région CVL : projet Section apicole GDS Centre. (Également un projet observatoire de l'infestation varroa prévu par l'ITSAP, dans son dossier de qualification ITA).

	<p>- Tester les différentes options d'organisation auprès d'apiculteurs, futurs utilisateurs, et évaluer les changements potentiels dans les pratiques apicoles en identifiant un ou des indicateurs à suivre. (En lien avec l'ITSAP qui va travailler sur l'adaptation des « Méthodes d'impact » déjà utilisées dans d'autres filières).</p> <p><i>Recours possible à un stagiaire pour la réalisation de cette étude.</i></p> <p>B.2.2. Mise en place d'un réseau de balances connectées (selon résultats étude faisabilité)</p> <p>Objectifs envisagés : impliquer les apiculteurs dans le projet, organiser la collecte des données et leur restitution</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats : conclusion de l'étude de faisabilité</p> <p>Indicateurs de suivi : nbr. de contacts pris ou de réunions de préparation</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	4 ans
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	ITSAP / Réseau ADAs / ADA France
9. Coût total estimé	<p>B2 Coût total : 27 694 € net de TVA</p> <p>B2.1 Coût total : 11 734 € net de TVA Tems salariés ADAPIC : 18 j x 380 € = 6 840 € net de TVA Stagiaire 6 mois (indemnités + frais km) = 3 375 € + 1 519 € = 4 894 €</p> <p>B2.2 Coût total : 15 960 € net de TVA Tems salariés ADAPIC estimé : 42 j x 380 € = 15 960 € net de TVA</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>80% : 22 155 €</p> <p>B2.1 80% = 9 387 €</p> <p>B2.2 80% = 12 768 €</p>
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC

CAP Apiculture (2022/2026)

Axe B :

**Performances techniques : soutenir les dynamiques de changement
pour permettre aux exploitations de mieux s'adapter aux évolutions à venir**

Action B3 : Investissements dans les exploitations (fiche temporaire qui sera révisée après le vote des nouveaux dispositifs d'intervention de la politique agricole et forestière)

1. Contexte et problématique de la filière	<ul style="list-style-type: none">- L'installation en apiculture passe majoritairement par la création d'exploitations avec un besoin d'investissements au démarrage- La commercialisation des produits de la ruche (pour mémoire) : la part de la production conditionnée par l'apiculteur est de plus en plus importante avec développement de la vente détail ou demi-gros. Le consommateur est de plus en plus sensible aux produits de la ruche et en recherche de lien direct avec le producteur- Une évolution qui entraîne un besoin d'optimiser le temps de travail sur l'exploitation- Une dynamique positive d'amélioration qualité, constatée dans les exploitations.- L'activité apicole : une activité qui use « physiquement » : certains équipements peuvent réduire en partie cette pénibilité
2. Objectifs de la filière	<p><i>Favoriser la professionnalisation des apiculteurs en soutenant les investissements dans les exploitations pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>réduire la pénibilité, améliorer la productivité du travail et la sécurité des personnes,</i>- <i>améliorer le contrôle qualité sur les produits, les intrants et le matériel,</i>- <i>améliorer l'anticipation et la réactivité de l'apiculteur afin d'optimiser les miellées ou de faire face aux pertes de cheptel,</i>- <i>permettre à l'apiculteur de s'adapter à la demande du consommateur.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Liste des investissements éligibles : voir annexe page suivante</p> <p>Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000 € et 10 000 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none">○ 1 demande / apiculteur / 4 ans○ Taux de base d'aide publique : 20% + 10% pour filière apiculture car prioritaire au regard du projet agroécologique+15% pour les exploitations engagées en agriculture biologique+10% pour les exploitations engagées dans un signe d'identification de la qualité et de l'origine○ Taux d'aide maxi de la Région : 40% <p>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 € HT : Les critères sont en cours de définition et seront votés en 2023.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>Pour pouvoir demander une aide à l'investissement, l'apiculteur doit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir plus de 72 ruches,- Être cotisant à l'AMEXA ou cotisant de solidarité,- Posséder le siège social de l'exploitation dans la région Centre-Val de Loire,- Adhérer à la section apicole de GDS Centre et à l'ADAPIC,- S'engager dans une démarche du CAP Filière apiculture

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : Nombre d'exploitations agricoles soutenues, objectif : 20 dossiers : 8 CAPEX et 12 PCAE Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues : <ul style="list-style-type: none"> o dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB o dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP Remarque : la fiche investissement provisoire s'applique jusque fin décembre 2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	450 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	149 000 € <ul style="list-style-type: none"> - 8 dossiers CAPEX - 12 dossiers PCAE - 1 notice d'accompagnement PCAE à rédiger
11. Participation autres financeurs	FEADER estimation 50 000 €

ANNEXE Action B2 : Type de matériel éligible

Ne sont pas éligibles au CAPEX : les locaux, équipement et tout investissement destinés aux étapes de :

- **conditionnement,**
- **transformation**
- **stockage**

des produits issus de ces étapes et ce pour tous les produits de la ruche.

Sont donc exclus les étapes :

- pour le miel : **à partir** du travail du miel pour le rendre conditionnable ou utilisable pour la transformation
- pour la gelée royale : **à partir** de la mise en pilulier
- pour le pollen : **après** séchage et triage

1. Construction, rénovation, extension et aménagement de locaux

Locaux concernés :

Miellerie, et tous locaux dédiés à l'activité apicole (tous produits de la ruche) à l'exclusion des étapes mentionnées en introduction.

Conditions d'éligibilité des locaux et équipements :

- Dans le cas d'une construction ou d'une extension de bâtiment : la charpente et le bardage devront être en bois (sauf si portée supérieure à 15 m, auquel cas seul le bardage bois est obligatoire)
- Miellerie et laboratoire : Les revêtements de sol / mur / plafond devront être lisses et lavables (carrelage, peinture époxy, panneaux plastiques, panneaux sandwichs...).

Travaux et équipements éligibles :

- Tous travaux de construction : maçonnerie intérieure / extérieure, couverture, isolation, plomberie, électricité, ouvrants, plaquiste, serrurier...
- Installation de revêtements sol, murs et plafond : l'aide porte sur le revêtement et la pose
- Portes et ouvrants avec éventuelles isolations spécifiques pour chambres chaude ou chambre froide

2. Matériel

Matériel de miellerie :

Chaîne d'extraction, Extracteur, **Presse à opercule/extrudeur**, Bac décanteur double paroi, Machine à désoperculer, Centrifugeuse à opercules, **Tourniquet à cadres**, **Système de filtration du miel sous pression**, Lève fût/pince à fût, Gerbeur, Retourneur de fût, Chariot élévateur, **Plateau inox à roulettes pour miellerie**, Chaise ergonomique, Potence de miellerie/potence hydraulique, Brouette à fûts, Chariot lève-hausse ou table élévatrice (matériel permettant d'avoir les hausses toujours au même niveau).

Amélioration et contrôle de la qualité

Déshumidificateur d'air et son installation avec hygromètre, **Système de chauffage et ventilation**, **Groupe froid pour chambre froide**, Déshumidificateur de miel en continu (après extraction), Refractomètre uniquement digital, Pompe inox, Machine pour fabrication cire gaufrée, **Lave main à commande non manuelle (genou, pied, optique)**

Suivi des miellées, des ruches et des récoltes

Drone, Balances certifiées, Transpalette avec peson, Balance à terre, Lève-fût avec peson, **Système anti-vol connecté pour ruches et matériel**, **caméra infrarouge antivol connectée**

Entretien matériel avec amélioration niveau sanitaire

Cuve à cire microcristalline (pour entretien et désinfection des ruches),

Pour la fonte de la cire : Chaudière à cire ou cérificateur solaire

Elevage

Appareil à inséminer, Cuve en inox pour le mélange, **le stockage** et le transport de sirop, Pompe distributrice de sirop, Mélangeur pour nourrissage, Couveuse, Logiciel de gestion du cheptel, Lampe froide pour greffage.

Pollen

Séchoir à pollen, Trieuse à pollen, Trappes à pollen, Testeur d'humidité pour pollen, **congélateur pour stockage pollen avant conditionnement ou distribution aux abeilles**

Gelée royale

Pompe à vide pour la gelée royale, Lampe froide pour la gelée royale, Réfrigérateur pour stockage de la gelée royale avant conditionnement, système de contrôle de température pour réfrigérateur de stockage de gelée royale

Propolis

Grilles à propolis (grille rigide ou grille souple à découper).

Frais généraux liés aux investissements :

Etude préalable à l'investissement, Dépenses de conception des bâtiments.

Pour ces frais généraux : maximum 10% du montant des investissements matériels

3. Rappel : dépenses NON éligibles

- Liste définie par le Conseil régional :
 - achat d'animaux,
 - production d'énergie avec revente : le bâtiment est éligible aux conditions ci-dessus mais pas l'installation du dispositif photovoltaïque
 - stockage,
 - transformation
- Les **consommables** (matériel, outillage qui se consomme par le premier usage ou peut être considéré comme entièrement consommé dans l'exercice de son acquisition). Par exemple : cire gaufrée, cupules, cadre, ruches de production,
- **Transformation, commercialisation** : voir mesure 422 « Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité » mise éventuellement en place par les [Pays](#) dans le cadre des CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale),
- Les **dépenses d'auto-construction** (dans ce cas, seuls les matériaux sont éligibles),
- Le **matériel d'occasion**,
- Les **véhicules**,
- Le **matériel de simple remplacement** (seuls sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable selon les normes comptables en vigueur).
- Il n'est pas possible de cumuler une demande d'aide France AgriMer ou aides réservées aux CUMA et CAP filière apicole sur le même investissement,
- Les investissements des structures collectives ne doivent pas faire l'objet d'une revente à leurs adhérents

CAP Apiculture (2022/2026)	
Axe C : Créer des partenariats afin de favoriser les ressources mellifères	
Action C1 : Communiquer des pratiques forestières plus favorables aux abeilles	
1. Contexte et problématique de la filière	La forêt peut être, selon les essences présentes, un milieu très riche en ressources pour les abeilles. Le CAP 3G a permis un premier projet entre les filières forêt et apiculture (Délégation CLV du CNPF / ADAPIC) qui a abouti à la rédaction (coordination Délégation CLV du CNPF) d'une charte de bonnes pratiques entre propriétaires forestiers et apiculteurs. Ce projet a permis aux deux filières de faire connaissance et d'identifier d'autres problématiques partagées.
2. Objectifs de la filière	<i>Poursuivre la communication de pratiques favorables aux abeilles vers les propriétaires forestiers et approfondir la connaissance réciproque, en particulier, sur des thématiques techniques telles que les essences prioritaires pour l'apiculture et leur adaptation aux changements climatiques.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>C.1.1. Poursuivre la diffusion de la charte de bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les outils de communication des deux filières <p>C.1.2. Faciliter la recherche d'emplacements en forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en ligne, sur les sites Délégation CLV du CNPF et ADAPIC, un outil de mise en relation propriétaires forestiers / apiculteurs pour la recherche d'emplacements où déposer les ruches. Outil animé conjointement par le Délégation CLV du CNPF et l'ADAPIC. Possible lien à venir avec l'application BeeGis en développement à l'ITSAP. <p>C.1.3. Echanges entre filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un échange technique au moins 1 fois / 2 ans entre les deux filières avec invitation des forestiers et des apiculteurs. - Ces échanges techniques pourront être basés sur une visite (exploitations, station de recherche forestière, plantations forestières spécifiques) ou des éléments techniques facilitant les interactions (chiffres de récolte, analyse de miel, extraits d'un plan de gestion forestière...). - Des liens pourront aussi être établis avec le projet d'observatoire Oreliaa (Observatoire des Relations et Interdépendances entre Apiculture et Agriculture*) déposé par l'ITSAP dans son dossier de qualification pour la période 2023 - 2027 (Partie « Activités et productions »). <p>* au sens large : les forestiers pourront y être inclus.</p> <p>C.1.4. Groupe de travail Forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au GT Ressources / Forêt (ITSAP / Réseau ADAs) afin de disposer d'informations supplémentaires et d'avoir une vision plus large de la problématique forêt. La région CVL est identifiée par l'ITSAP comme une région intéressante pour de futurs travaux sur la thématique forêt, une ressource encore peu étudiée sous l'angle apicole (par exemple pour le robinier faux acacia). <p>C.1.5. Robinier Faux-acacia en région CVL et adaptation au changement climatique</p> <p>La miellée d'acacia est emblématique de la région CVL mais devient de plus en plus aléatoire du fait des évolutions climatiques. Selon les variétés d'acacia, le début de floraison peut être retardé jusqu'à 20 j. C'est donc une piste intéressante à étudier pour réduire à MLT le risque de destruction des bourgeons floraux par le gel au printemps. D'autres pistes existent pour soutenir voir amplifier cette ressource, mais les informations sont morcelées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux des informations disponibles sur l'acacia (<i>Robinier faux acacia</i>) basé sur une analyse (forces / faiblesses / menaces / opportunités) et un argumentaire à l'usage des deux filières. L'objectif sera de contacter des interlocuteurs diversifiés (apiculteurs, forestiers, Délégation CLV du CNPF, ONF, ADAs, Fibois...).

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser des initiatives pour l'implantation et la valorisation de l'acacia dans différents contextes : <ul style="list-style-type: none"> o semis de variétés hongroises faits dans le Loiret par le passé, par des apiculteurs volontaires. (Une fois identifiée, l'information sera aussi transmise au verger conservatoire de la délégation Aquitaine du CNPF) o vergers conservatoires génétiques en Nouvelle aquitaine par le CNPF avec implication de l'ADA Aquitaine o pratiques actuelles des apiculteurs CLV pour optimiser cette ressource et pratiques des forestiers. o projet en préparation d'une plantation de 5 ha de variétés hongroises par un apiculteur / agriculteur, adhérent ADAPIC, ouvert à un futur suivi de ses parcelles o utilisation d'extrait du robinier dans la lutte biologique (Université d'Orléans) - Enfin, cette étude devra aussi creuser l'aspect réglementaire lié à l'acacia et pourra évaluer les pistes possibles d'actions et d'organisation telles que la création d'un GIEE apiculture + forêt. - Pour cette étude, un partenariat a été proposé par l'ITSAP – Institut de l'abeille <p>C1.6 Suite donnée à l'étude acacia Objectif envisagé : utiliser les résultats de l'étude pour faire connaître les arguments en faveur de l'implantation de l'acacia, dans les contextes où l'installation de cette ressource mellifère est envisageable.</p> <p><u>Public cible</u> : apiculteurs et forestiers de la région Centre-Val de Loire</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de mises en relation apiculteurs/forestier pour emplacements - nombre de réunions techniques organisées - diffusion d'une étude <p>Indicateur de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions de préparation
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Délégation Centre du CNPF, ITSAP, Réseau ADA France
9. Coût total estimé	<p>C1 Coût total : 15 860 € net de TVA - Temps salariés ADAPIC : 41 j x 380 € = 15 580 € net de TVA - Location salle : 2 x 140 € = 280 €</p> <p>Répartition estimée :</p> <p>C1.1 Coût total : 570 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 1,5 j x 380 € = 570 € net de TVA</p> <p>C1.2 Coût total : 2 090 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 5,5 j x 380 € = 2 090 €</p> <p>C1.3 Coût total : 3 800 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 10 j x 380 € = 3 800 € Location salle : 2 x 140 € = 280 €</p> <p>C1.4 Coût total : 2 090 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 5,5 j x 380 € = 2 090 €</p> <p>C1.5 Coût total : 3 230 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 8,5 j x 380 € = 3 230 € net de TVA <i>CDD 4 mois : financé par prestation service ITSAP</i></p> <p>C1.6 Coût total : 3 800 € net de TVA Temps salariés ADAPIC estimé : 10 j x 380 € = 3 800 € net de TVA</p>
10. Aide Régionale sollicitée	C1 : 80% = 12 688 €

11. Participation autres financeurs	Prestation service pour l'ITSAP estimé : 24 892 €
CAP Apiculture (2022/2026)	
Axe C : Créer des partenariats afin de favoriser les ressources mellifères	
Action C2 : Créer des partenariats afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture	
1. Contexte et problématique de la filière	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources mellifères proviennent de zones cultivées ou sauvages et sont rarement suffisantes, au même endroit, pendant toute la période de butinage. Elles sont aussi insuffisamment diversifiées. - L'apiculteur n'en maîtrise pas la gestion - Les agriculteurs, les forestiers et autres gestionnaires de ces surfaces n'ont souvent qu'une connaissance limitée des pratiques favorables aux abeilles et des dispositifs d'accompagnement à leur implantation. - Le lien entre apiculteurs et les agriculteurs est donc essentiel et au cœur des enjeux de l'agroécologie
2. Objectifs de la filière	<p><i>Sensibiliser les agriculteurs à la protection des abeilles.</i></p> <p><i>Faciliter l'accès à la ressource et à sa connaissance en donnant des outils aux apiculteurs pour communiquer plus facilement et faire connaître aux agriculteurs (et autres décideurs) les dispositifs de soutien à l'implantation de ressources attractives pour les abeilles, dans un souci d'offrir des ressources plus régulières au cours de la saison apicole.</i></p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>C.2.1. Projet EPPN (Elaboration d'un outil d'Évaluation du Potentiel Pollinifère et Nectarifère en faveur des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages)</p> <p>Poursuite du projet EPPN issu de l'appel à projet lancé dans le cadre du CAP 3G apiculture (action C3). Ce projet est piloté par Hommes et Territoires. Le temps prévu dans la fiche action correspond uniquement au temps passé par les salariés de l'ADAPIC pour le suivi du projet, principalement les Comités de pilotage</p> <p>C.2.2. Développer des outils pour communiquer vers les agriculteurs, en utilisant les ressources internes</p> <ul style="list-style-type: none"> - constituer un groupe de travail, avec les adhérents ADAPIC agriculteurs et apiculteurs afin de collecter les pratiques qu'ils ont développées sur leur exploitation pour d'assurer la cohabitation des deux activités et profiter de leur double expérience pour identifier des tendances agricoles prometteuses et des points de vigilance. Créer ainsi une occasion d'échanges entre ces adhérents, au profil particulier, et aboutir à un document de référence à diffuser (diaporama pour interventions auprès d'agriculteurs ou de collectivités...). - en adaptant des supports (existants ou en préparation) pour des interventions : <ul style="list-style-type: none"> o ressources : projets SURVAPI, OCAPI, FLEUR, supports du GT Ecotox, jeu développé dans le projet INTERAPI (en cours de finalisation en mai 2022), travaux FNAMS <p>C.2.3. Proposer des modules de sensibilisation et découverte de l'apiculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éligible CAP : 1 information / an pour faire connaître les propositions de l'ADAPIC, en ciblant prioritairement une approche via des collectifs tels que : GIEE, groupes 30 000, GDS, tours de plaine de conseillers privés, OP, coopératives, formations CERTIPHYTO, collectivités locales ... - Non éligible CAP : animés par les salariés de l'ADAPIC mais en incitant aussi des adhérents ADAPIC à prendre progressivement ce type d'initiatives via le projet de constitution de groupes locaux d'apiculteurs (voir fiche action E3). En présentiel ou en visioconférence pour mieux s'adapter aux contraintes des interlocuteurs

	<p>C.2.4. Diffuser à la presse agricole régionale des informations concernant la filière apicole et les mesures en faveur des abeilles</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 2 diffusions / an - Constitution d'un groupe d'apiculteurs volontaires pour assurer une relance après diffusion, afin d'évaluer la communication effectivement réalisée par la presse agricole <p>C.2.5. Inciter à l'implantation de cultures mellifères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les apiculteurs à faire connaître aux agriculteurs et collectivités locales, les dispositifs d'aide à l'implantation de cultures mellifères : <ul style="list-style-type: none"> o notamment les appels à projet du FSAB (Fond de Sauvegarde de l'Abeille, cogéré par : C'est qui le patron - ADA France – Culture Miel) qui nécessite un binôme agri / api. L'ADAPIC accompagnera collectivement le montage des dossiers par de la communication, des conseils et argumentaires. o en fournissant des supports de discussion aux apiculteurs pour aller à la rencontre des collectivités locales, les agriculteurs. L'ADAPIC adaptera le guide « Ressources mellifères » de l'ADA AURA. <p><u>Public cible</u> : agriculteurs de la région CVL, presse agricole régionale</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats : Nbr. d'agriculteurs formés</p> <p>Indicateurs de suivi : Nbr. de diffusions ou de sensibilisations organisées</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Hommes et Territoires, Réseau ADAs, ADA France, ITSAP, FNAMS
9. Coût total estimé	<p>C2 Coût total : 30 680 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 80 j x 380 € = 30 400 € net de TVA Location salles : 4 x 0.5 x 140 € = 280 €</p> <p>Répartition estimée</p> <ul style="list-style-type: none"> - C2.1 Coût total : 1 900 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 5 j x 380 € = 1 900 € net de TVA - C2.2 Coût total : 12 920 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 34 j x 380 € = 12 920 € Location salles : 4 x 0.5 x 140 € = 280 € - C2.3 Coût total : 4 560 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 12 j x 380 € = 4 560 € - C2.4 Coût total : 5 510 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 14.5 j x 380 € = 5 510 € - C2.5 Coût total : 5 510 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 14,5 j x 380 € = 5 510 € net de TVA
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 24 544 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC

CAP Apiculture (2022/2026)	
Axe D : Soutenir le renouvellement et la durabilité des exploitations	
Action D1 : Accompagner l'installation en apiculture et ses spécificités	
1. Contexte et problématique de la filière	<ul style="list-style-type: none"> - Un métier passion dont il faut bien percevoir les contraintes avant de se lancer : fatigue physique et charge mentale élevée, réactivité à toute épreuve, variabilité de la production et des prix, technicité et nécessaire préalable formation, isolement géographique, pertes de cheptel récurrentes. - Une passion qui devient un métier : l'apiculture est souvent une activité choisie dans le cadre d'une reconversion professionnelle : grande diversité des profils d'exploitants, nombreuses installations après 40 ans. L'installation progressive est courante. - Dans ce contexte, les installations isolées existent. Elles présentent un plus grand risque d'échec et peuvent aussi déstabiliser d'autres exploitations déjà installées (partage des ressources mellifères, valorisation de la production). Il est important de faire découvrir aux futurs apiculteurs la filière régionale et l'intérêt d'une approche collective.
2. Objectifs de la filière	<p><i>Faire connaître le métier d'apiculteur, donner l'occasion aux futurs apiculteurs de découvrir les structures collectives apicoles régionales et proposer des outils diversifiés et spécifiques d'accompagnement à l'installation à l'apiculture.</i></p> <p><i>Quand le porteur de projet est engagé dans une demande de DJA, ces outils viennent en complément du parcours habituel des installations aidées.</i></p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>D.1.1. Faire une <u>mise à jour de la Notice des porteurs de projet à l'installation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - document créé par l'ADAPIC au début du CAP apiculture 3G en lien avec les PAI, services installation des chambres d'agriculture, réseau ARDEAR. - il nécessite une mise à jour et fera l'objet d'une nouvelle diffusion <p>D.1.2. Organiser une journée découverte du métier d'apiculteur professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un événement à proposer aux porteurs de projet à l'installation, - 1 Journée / an : co-organisée avec le réseau des Chambres d'agriculture. Présentation de la filière régionale (ADAPIC), du parcours à l'installation (Chambre d'agriculture) et de l'organisation sanitaire régionale (Section apicole GDS Centre). Sur une exploitation apicole professionnelle (témoignages apiculteurs), dans un département différent chaque année. <p>D.1.3. Proposer une réunion mensuelle (distanciel), dédiée aux Porteurs de projet à l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec focus technique par l'ADAPIC et temps de questions / réponses, compilées ensuite dans une FAQ. - Ces échanges pourront déboucher sur un accompagnement individuel facturé, avec utilisation, selon demande, des outils issus de la mutualisation nationale (prévisionnel à l'installation...) - Ces réunions seront accessibles un nombre de fois limité sans adhérer à l'ADAPIC puis sur adhésion. Il s'agit d'inciter les futurs apiculteurs à rentrer dans une logique collective. Cette stratégie est issue des réflexions menées par l'ADAPIC, BGE et un consultant, dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement - Action F1 du CAP apiculture 3G). - Une communication sur l'existence de cette proposition sera faite aux partenaires de l'installation. <p>D.1.4. Faire une mise à jour de <u>l'annuaire des ruchers écoles de la région CVL.</u></p> <p><i>Les ruchers-écoles permettent une première découverte de l'apiculture et la confirmation de l'intérêt d'un porteur de projet pour cette activité lorsque celui-ci n'a encore jamais ouvert de ruches.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - annuaire créé par l'ADAPIC en lien avec les ruchers écoles, dans le cadre du CAP Apiculture 3^{ème} génération (Action E4). Il s'est avéré très utile tout au long des 4

	<p>années du CAP 3G.</p> <ul style="list-style-type: none"> - il nécessite une mise à jour et fera l'objet d'une nouvelle diffusion <p><i>Pour enrichir ces actions, l'ADAPIC sera amenée à participer au GT Installation du réseau national apicole afin de se tenir informé de l'actualité sur le sujet et assurer le transfert en région CVL.</i></p> <p><u>Public cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Porteurs de projet à l'installation en apiculture, éligibles ou non aux DJA, - Projet de diversification apicole dans une exploitation agricole
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nbr de porteurs de projet participants : <ul style="list-style-type: none"> - 5 minimum / journées découverte - 3 minimum / réunion mensuelle <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nbr. de journées organisées : 4 - Nbr. de réunions mensuelles : 10 minimum / an
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	PAI, services installation et diversification des chambres d'agriculture, Réseau ARDEAR, Section apicole GDS Centre, ruchers écoles de la région CVL
9. Coût total estimé	<p>Coût total 35 340 € net de TVA</p> <p>Temps salariés ADAPIC : 93 j x 380 € = 35 340 € net de TVA</p> <p>Répartition estimée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D1.1 Coût total : 2 280 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 6 j x 380 € = 2 280 € net de TVA - D1.2 Coût total : 8 360 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 22j x 380 € = 8 360 € - D1.3 Coût total : 23 560 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 62 j x 380 € = 23 560 € - D1.4 Coût total : 1 140 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 3 j x 380 € = 1 140 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 17 670 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA PSA (Plan Sectoriel Apicole) ATR (Assistance Technique Régionale) = 17 670 €

CAP Apiculture (2022/2026)	
Axe D : Soutenir le renouvellement et la durabilité des exploitations	
Action D2 :	
Données technico économiques et de durabilité des exploitations	
1. Contexte et problématique de la filière	Dans un contexte où la variabilité des ressources mellifères, les aléas climatiques, la variation des prix (intrants / vente miel) rendent la production apicole de plus en plus complexe, il est important que les apiculteurs disposent d'outils pour le pilotage économique de leur exploitation.
2. Objectifs de la filière	<i>Fournir des données technico-économiques à la filière</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>D.2.1. - RER : Réseau d'Exploitations de Référence – ITSAP / Réseau ADA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte annuelle des données techniques et économiques - Nombre d'exploitations suivi : 5 minimum / an - Trame enquête harmonisée au niveau national - Méthodologie des « cas types » harmonisée au niveau national - Au cours du CAP 4G, le questionnaire va s'enrichir de (via mutualisation nationale animée par le GT RER) : <ul style="list-style-type: none"> o collecte des données pour les Coûts de production (≈2022/2023) o collecte des données pour le bilan temps de travail (≈2024/2025) o de propositions de restitutions collectives interrégionales, entre exploitations proches en terme de fonctionnement (ttes régions) en visio o de fiches synthétiques diffusables sur les sites, newsletter... - Diffusion des résultats sur le site de l'ADAPIC, dans newsletter, journées découverte du métier d'apiculteur... <p><u>Public cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête : exploitations apicoles professionnelles installées depuis + de 5 ans - Diffusion : via les cas concrets et les cas types <p>D.2.2. - Bilan de saison annuel collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan de saison collectif est proposé aux adhérents 1 / an <p><u>Public cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apiculteurs adhérents ADAPIC <p>D.2.3. - Enquête annuelle régionale harmonisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constat : à ce jour, aucune donnée collectée régulièrement sur la production en région CVL, hors RER. - Un questionnaire multi-thématiques modulable a été développé au niveau national (ITSAP / ADA France) avec un outil de collecte des données en ligne. Cette harmonisation permettra des comparaisons entre régions. - Le choix des thèmes annuels pourra prendre en compte l'actualité régionale et nationale. Thèmes possibles : miel, gelée royale, cire, pollen, propolis, produits transformés, produits d'élevage, prestation de pollinisation - Réalisation d'une enquête min. / an <p><u>Public cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête : selon thématiques : adhérents ADAPIC ou plus large
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : diffusion des données récoltées, cas-concret élaboré Indicateurs de suivi : nombre d'enquêtes réalisées
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC

8. Partenariat	ITSAP / ADA France (convention/adhésion)
9. Coût total estimé	<p>Coût total 66 640 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 175 j x 380 € = 66 500 € net de TVA Location de salle : 4 x 0.25 x 140 € = 140 € net de TVA</p> <p>- D2.1 Coût total : 56 240 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 148 j x 380 € = 56 240 € net de TVA</p> <p>- D2.2 Coût total : 2 420 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 6j x 380 € = 2 280 € Location de salle : 4 x 0.25 x 140 € = 140 € net de TVA</p> <p>- D2.3 Coût total : 7 980 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 21 j x 380 € = 7 980 €</p>
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 33 320 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA PSA (Plan Sectoriel Apicole) ATR (Assistance Technique Régionale) = 33 320 €

CAP Apiculture (2022/2026)	
Axe E: Tisser des relations au sein de la filière apicole en créant des liens de l'amont à l'aval	
Action E1 : Créer des liens avec les entreprises d'amont	
1. Contexte et problématique de la filière	<p>La cire est produite par l'abeille et récupérée par l'apiculteur, notamment au moment de l'extraction (cire d'opercules). Une fois fondue par l'apiculteur sous forme de bloc, elle est retravaillée par le cirier (entreprise d'amont) pour fabrication de feuilles de cire gaufrée qui seront vendues/rétrocédées à l'apiculteur. Ces feuilles de cire seront ensuite fixées sur les cadres de ruche et serviront d'amorces aux abeilles (gain de temps et d'énergie) qui vont les étirer.</p> <p>La qualité de la cire est essentielle : elle est en contact directe avec le miel et les produits de la ruche, avec le couvain (futurs abeilles), elle doit résister aux températures élevées en été et être acceptée par les abeilles.</p> <p>Thématique initialement traitée dans le CAP 3G mais l'échelon régional s'est avéré peu adapté à la problématique.</p> <p>Un projet national ITSAP / Réseau ADAs a vu le jour avec notamment participation du Ministère de l'agriculture et de représentants des ciriers. Le volet 3 de ce projet correspond à la problématique définie initialement dans le CAP 3G. Par ailleurs, grâce à un partenariat ITSAP / InterApi, un plan d'échantillonnage des cires de la région CVL (Volet 1 du projet) a également été proposé. Un autre volet du projet (réalisé par l'ITSAP sans temps ADAPIC) prévoit une enquête auprès des ciriers, notamment en région CVL.</p>
2. Objectifs de la filière	<i>Connaitre la qualité de la cire en circulation en région CVL et améliorer la qualité de la cire utilisée par les apiculteurs en participant à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Projet CiMEQA (Cires – Méthodes d'Evaluation de leur Qualité pour l'Apiculture)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet 1– Participation au plan d'échantillonnage des cires gaufrées <ul style="list-style-type: none"> o 20 analyses en région CVL (adultération et chimiques) automne - hiver 2022 / 2023 o Echantillonnage et analyses : harmonisés au niveau national o L'ADAPIC assure la communication vers les apiculteurs, la centralisation des échantillons, leur préparation et l'envoi groupé au laboratoire. - Volet 3 – Participation à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques de la transformation et de la traçabilité des cires apicoles (continuité du CAP 3G). L'ADAPIC effectuera la relecture de 2 thématiques. <p><u>Public cible</u> : tout apiculteur souhaitant s'approvisionner en cire labélisée</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateur de résultats : Guide de bonnes pratiques</p> <p>Indicateurs de suivi : Nbr de réunions de travail, nbr d'échantillons</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	4 Années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Entreprises d'amont, ITSAP, réseau des ADA, Section apicole de GDS Centre
9. Coût total estimé	<p>Coût total 1 520 € net de TVA</p> <p>Temps salariés ADAPIC : 4 j x 380 € = 1 520 € net de TVA</p>
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 760 €
11. Participation autres financeurs	Prestation de service pour ITSAP

CAP Apiculture (2022/2026)

Axe E: Tisser des relations au sein de la filière apicole en créant des liens de l'amont à l'aval

Action E2 : Créer des liens avec l'aval : entreprises et consommateurs

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La région CVL est historiquement une région de production et vente de miel en gros (fûts) à des négociants conditionneurs régionaux pour approvisionner la région parisienne. Ce mode de vente existe toujours mais subit une forte concurrence des miels d'importation. Les prix d'achat aux apiculteurs fluctuent chaque année.</p> <p>Dans le cadre du CAP Apiculture 3^{ème} génération, l'entreprise Culture Miel (45), l'ADAPIC et des adhérents ont souhaité initier une démarche partagée pour valoriser la production de miels emblématiques de la région, en garantissant un prix d'achat aux apiculteurs sur 3 ans et un lien avec le consommateur.</p> <p>Aujourd'hui, les volumes vendus sont très faibles et peinent à progresser. La marque manque de notoriété et d'outils pour communiquer efficacement. Le lien producteurs – consommateurs doit être créé et renforcé.</p> <p>Par ailleurs, il y a un décalage entre l'intention d'achat du consommateur (miel local, soutien à une activité en lien avec la biodiversité...) et la réalité de l'achat. Les apiculteurs ont besoin de valoriser la production régionale et de la différencier des miels d'importation.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p><i>Faire connaître au consommateur les miels de la région et l'inciter à traduire son intérêt pour la protection de l'abeille en acte concret : l'achat de miel local, afin de permettre une juste rémunération du travail de l'apiculteur et une plus grande stabilité économique des exploitations soumise, par ailleurs, à des aléas de production de plus en plus impactants.</i></p> <p><i>Consolider et pérenniser le partenariat initié avec l'aval de la filière autour d'une démarche de commercialisation collective d'une gamme de miels régionaux.</i></p> <p><i>Cet objectif a pu être précisé lors de la réflexion menée dans le cadre du DLA Dispositif Local d'Accompagnement (BGE France + consultant) pendant le CAP Apiculture 3^{ème} génération.</i></p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>E2.1. Diffuser à la presse généraliste régionale / locale des informations visant à mieux faire connaître la production apicole régionale, en utilisant si besoin les ressources du plan de communication national (projet ADA France) ou événements nationaux d'InterApi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 diffusion minimum / an <p>E2.2. Démarche collective Apicentre : réunion bilan annuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Occasion pour les apiculteurs et le négociant conditionneur d'échanger sur les difficultés rencontrées, l'évolution de la démarche, les retours des consommateurs et d'envisager les actions à mener pour l'avenir - L'ADAPIC anime la réunion et assure le rôle de modérateur afin de faciliter la communication <p>E2.3. Démarche collective : réaliser des animations en magasin pour renforcer le lien producteur - consommateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations réalisées par les apiculteurs - Supports et outils d'animation élaborés par l'ADAPIC en lien avec l'entreprise Culture Miel - Calendrier défini avec Culture Miel et les apiculteurs engagés <p>E2.4. Démarche collective : animation de la page Facebook Apicentre</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADAPIC : anime 1 réunion par an pour définir le calendrier de diffusion - Diffusion par les apiculteurs / trices engagés dans la démarche - Diffusion : 1 / mois <p><u>Public cible</u> : consommateurs</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>ADAPIC</p>

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : Evolution des volumes vendus. Indicateurs de suivi : Nombre d'entretiens, d'animations.
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Culture Miel
9. Coût total estimé	<p>Coût total 13 040 € net de TVA Tems salariés ADAPIC : 31 j x 380 € = 11 780 € net de TVA Location de salle : 9 x 140 € = 1 260 € net de TVA</p> <p>E2.1 Coût total : 3 040 € net de TVA Tems salariés ADAPIC : 8 j x 380 € = 3 040€ net de TVA E2.2 Coût total : 5 880 net de TVA Tems salarié ADAPIC : 14 j x 380 € = 5 320 € Location de salles : 5 x 1 x 140 € = 700 € net de TVA E2.3 Coût total : 2 280 € net de TVA Tems salarié ADAPIC : 6 j x 380 € = 2 280 € E2.4 Coût total : 1 420 € net de TVA Tems salarié ADAPIC : 3 j x 380 € = 1 140 € Location de salles : 4 x 0.5 j * 140 € = 280 €</p>
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 6 520 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA PSA (Plan Sectoriel Apicole) ATR (Assistance Technique Régionale) = 6 520 €

CAP Apiculture (2022/2026)

Axe E: Tisser des relations au sein de la filière apicole en créant des liens de l'amont à l'aval

Action E3 : Créer des liens avec les adhérents de l'ADAPIC

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des apiculteurs isolés géographiquement car peu nombreux et demandeurs de plus de liens - Des installations en augmentation. Pour assurer la cohésion de la filière (ressources mellifères, commercialisation) : nécessité de partager un éthos commun - Une structure ADAPIC, reconnue pour la qualité de son travail mais aux moyens limités et sans leviers financiers majeurs (conclusion DLA - Dispositif Local de l'Accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire - ADAPIC / BGE France / chantier Mobbele)) qui a besoin de continuer à se faire connaître mais qui peut s'appuyer sur un réseau national avec une forte culture de mutualisation.
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p><i>Renforcer les liens avec les adhérents par la mise en place de propositions diversifiées (individuelles et collectives) afin de toucher le plus grand nombre d'apiculteurs.</i></p> <p><i>Ces propositions permettent à l'apiculteur de mesurer concrètement l'intérêt d'adhérer à l'ADAPIC et sont des éléments que l'ADAPIC pourra utiliser pour valoriser son travail et renforcer son auto-financement par de nouvelles adhésions et pérenniser la filière apicole régionale.</i></p> <p><i>Certaines de ces propositions visent également à renforcer le lien entre apiculteurs, par des outils de mise en réseau favorables à une approche plus participative des adhérents.</i></p> <p><i>Ces objectifs ont été largement affinés grâce au DLA mené au cours du CAP 3G</i></p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>En adhérent à l'ADAPIC, l'apiculteur pourra avoir accès :</p> <p>E.3.1 - à un accompagnement stratégique multithématique annuel (0.5j) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui vise à aider l'exploitant à prendre du recul sur son fonctionnement dans sa globalité, ou sur une thématique ciblée (élevage, équilibre éco...) et à établir un dialogue régulier entre l'ADAPIC et ses adhérents - Plusieurs outils peuvent être utilisés par l'ADAPIC pour cet accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> o trame d'enquête pour approche globale o outil ADA France / ITSAP : Temps de travail o outil ADA France / ITSAP : Coût de production o outil ADA France / ITSAP : Prévisionnel à l'installation (pour les adhérents, porteurs de projet à l'installation) o et autres outils à venir du réseau national - Afin de pouvoir proposer des informations complémentaires à l'issue de cet accompagnement, l'ADAPIC réalisera une compilation des ressources disponibles en interne (comptes-rendus de formations, articles...). A terme (2023 / 2024), cette compilation sera intégrée à la ressource ADA France (en projet). Une fois en ligne, cet outil national permettra aussi à l'ADAPIC et à ses adhérents, d'avoir accès aux ressources des autres régions. <p>E.3.2 - au groupe WhatsApp « Adhérents ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ADAPIC en assure l'animation, avec l'objectif d'inciter les adhérents à en être les principaux acteurs : partages d'expériences, alertes apicoles, propositions d'actions collectives, demande d'aide... <p>E.3.3 - à la réunion mensuelle « Adhérents » (distanciel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps de partage de vive voix sur les dernières semaines, échanges entre paires - rompre l'isolement en saison, en particulier pour les jeunes installés - L'ADAPIC rédige et diffuse un compte-rendu <p>E.3.4 - aux journées techniques régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 / an (entre 2023 et 2025) - Journées autour d'un repas partagé avec incitation des adhérents à venir accompagnés d'un apiculteur non adhérent, - Objectif : <ul style="list-style-type: none"> o Présenter des travaux menés dans le réseau ADA France / ITSAP, dans une logique de mutualisation. o Faire découvrir l'ADAPIC et créer du lien entre apiculteurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et animation par l'ADAPIC avec volonté d'impliquer les participants (partages en petits groupes) et de faire réfléchir sur l'application de ces travaux en région CVL - Perspectives MLT : ces journées pourront être sources de nouvelles propositions d'actions pour le bilan à mi-parcours ou le renouvellement du CAP ainsi que d'identification de compétences à valoriser. <p>E.3.5 – aux groupes locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quand le nombre d'adhérents le permet, et sur la base du volontariat, constitution de petits groupes locaux d'apiculteurs (lancement fin 2023) - Objectif : <ul style="list-style-type: none"> o créé du lien localement, de l'entraide et de la confiance, rompre l'isolement notamment des jeunes installés, o faciliter le partage d'expériences - Perspectives à MLT : <ul style="list-style-type: none"> o un lieu pour échanger autour de tensions éventuelles (partage des ressources mellifères, commercialisation), o un socle pour des actions partagées + ambitieuses : achat de matériel en commun, partage des données de balances, constitution d'un GIEE, actions communes de communication vers le monde agricole (voir action C2) ou pour la valorisation de la production (par ex. participer à ApiWeek) - ADAPIC : <ul style="list-style-type: none"> o faciliter la mise en relation pour la constitution des groupes, en veillant à la diversité des membres (jeunes installés et expérimentés...) o soutenir la dynamique des groupes par un calendrier de propositions de temps forts (+ rappels) : « semaine de l'entraide » / « semaine du comptage varroa » / « semaines de la convivialité » / « semaine de la communication »... A chaque groupe de fixer ses dates et ses modalités propres. <p>Public cible : apiculteurs (pro, cotisants solidaires, porteurs de projet) adhérents directs à l'ADAPIC</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : évolution du nombre d'adhérents ADAPIC Indicateurs de suivi : nombre d'événements organisés
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Réseau ADA France / ADAs - ITSAP
9. Coût total estimé	<p>Coût total : 73 140 € Net de TVA Jours salariés : 191 x 380 € = 72 580 € Location salles : 4 x 1 x 140 € = 560 €</p> <p>- E3.1 Coût total : 41 420 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 109 j x 380 € = 41 420 € net de TVA</p> <p>- E3.2 Coût total : 2 660 net de TVA Temps salarié ADAPIC : 7 j x 380 € = 2 660 €</p> <p>- E3.3 Coût total : 9 880 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 26 j x 380 € = 9 880 €</p> <p>- E3.4 Coût total : 12 340 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 31 j x 380 € = 11 780 € Location de salles : 4 x 1 j x 140 € = 560 €</p> <p>- E3.5 Coût total : 6 840 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 18 j x 380 € = 6 840 €</p>

10. Aide Régionale sollicitée	50% = 36 570 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA PSA (Plan Sectoriel Apicole) ATR (Assistance Technique Régionale) = 36 570 €

CAP Apiculture (2022/2026)

Axe E: Tisser des relations au sein de la filière apicole en créant des liens de l'amont à l'aval

Action E4 : Créer des liens par une communication élargie

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>En région CVL, sauf pour le sanitaire, l'ADAPIC est la seule structure de référence pour l'apiculture. Elle sert de relais et a besoin de disposer d'outils diversifiés pour faire circuler l'information. Son adhésion au réseau national (ADA France / ITSAP) lui offre une source d'informations à exploiter et à utiliser pour des actions mutualisées de communication.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p><i>Diffuser régulièrement des informations sur des supports diversifiés pour améliorer la communication entre les acteurs de la filière, avec les partenaires de la filière et gagner en visibilité pour la filière et pour l'ADAPIC.</i></p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>E4.1. – Diffusion newsletter</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 diffusions minimum / an - en intégrant des informations proposées par les acteurs de l'amont, l'aval et la section apicole de GDS Centre - en élargissant sa diffusion aux acteurs de la filière et partenaires - en intégrant les informations provenant des structures nationales (ADA France / ITSAP) - maquette harmonisée réseau ADA France <p>E4.2. – Site internet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour approfondie du site internet ADAPIC construit il y a plus de 10 ans et simplification de certaines pages en créant des liens vers les nouveaux sites nationaux apicoles dont la mise en ligne aura lieu pendant le CAP Api 4G (ADA France et ITSAP). <p>E4.3. – Elaboration d'un annuaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - des entreprises ayant déjà réalisé des bâtiments ou aménagements apicoles (bâtiment, véhicule...) ou fourni du matériel apicole. Cet annuaire mentionnera également le ou les apiculteurs bénéficiaires afin de faciliter le partage d'expériences entre apiculteurs et le choix du / des futurs fournisseurs. <p>E4.4. – Revue technique apicole</p> <p>Dans le cadre d'une revue mutualisée ADA France (partenariat REUSSIR), contribuer à la rédaction d'articles afin de valoriser des actions menées en région CVL pour les faire connaître hors région et contribuer ainsi aussi à un réseau qui nourrit le travail de l'ADAPIC.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 contribution / 2 ans - Revue à destination de tous apiculteurs sur abonnement via site REUSSIR (possible tarif préférentiel avec l'adhésion à l'ADAPIC – option à l'étude en mai 2022) - Revue n°1 prévue pour l'automne 2022 <p>E4.5. – Catalogue annuel de formations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un calendrier annuel de formations à destination des apiculteurs, en diversifiant les formats proposés, notamment en développant un projet interrégional à 4 régions (Pays de Loire / Bretagne / CVL / Normandie) de visioconférences mensuelles pendant l'automne / hiver (« ApiVisio Centre & Ouest ») ouvertes à tous les adhérents. - Communiquer sur cette offre de manière plus anticipée - Elargir la diffusion du catalogue aux porteurs de projets identifiés par l'ADAPIC et aux CFPPA de la région. - Collaborer avec ADA France (via le GT Formation), certifiée QUALIOP, pour bénéficier des fonds VIVEA quand la formation est éligible (dossiers déposés au nom d'ADA France) <p><i>Pour ces différentes actions, l'ADAPIC sera amené à participer à certains GT nationaux afin de réaliser une veille d'actualités (expérience autres régions, nouveaux projets, évolutions à venir...)</i></p>

	<i>et en assurer le transfert en région CVL.</i>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : Taux ouverture newsletter / Nombre de participants aux formations Indicateurs de suivi : Nombre de diffusions
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	ADA France
9. Coût total estimé	<p>Coût total : 88 160 € Net de TVA Jours salariés : 232 x 380 € = 88 160 €</p> <p>E4.1 Coût total : 65 360 € net de TVA Temps salariés ADAPIC : 172 j x 380 € = 65 360 € net de TVA</p> <p>E4.2 Coût total : 2 280 net de TVA Temps salarié ADAPIC : 6 j x 380 € = 2 280 €</p> <p>E4.3 Coût total : 2 280 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 6 j x 380 € = 2 280 €</p> <p>E4.4 Coût total : 2 280 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 6 j x 380 € = 2 280 €</p> <p>E4.5 Coût total : 15 960 € net de TVA Temps salarié ADAPIC : 42 j x 380 € = 15 960 €</p>
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 44 080 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA PSA (Plan Sectoriel Apicole) ATR (Assistance Technique Régionale) = 44 080 €

FICHE D'ANALYSE DU CONTRAT DE FILIERE « APICULTURE » 2022/2026

au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »

Rappel : définition de l'agro-écologie		
<p>Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère :</p> <p>Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.</p> <p>Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.</p>		
Critères		Réponses
<p>1 – La transition agro-écologique est une priorité de la <u>stratégie et des enjeux</u> de la filière</p>	<p>Analyse de la stratégie et des enjeux de la filière au regard de la transition agro-écologique</p>	<p>2 enjeux</p> <p>Accompagner les exploitations apicoles afin de maintenir et développer leurs performances techniques, économiques et sanitaires et soutenir ainsi le rôle de pollinisation et de production locale de miel et produits de la ruche.</p> <p>Renforcer les liens entre apiculteurs, entre acteurs de la filière, et avec les autres filières (agricoles et forestières) pour anticiper les évolutions à venir, en particulier liées au climat.</p>
<p>2 – La transition agro-écologique est une priorité du <u>programme d'actions</u> : analyse des <u>types d'actions favorables</u> à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...</p>	<p>favoriser l'approche système de l'exploitation agricole</p> <p>valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs</p>	<p>Action D2 : Données technico économiques et de durabilité des exploitations</p> <p>Action B2 : Etude de faisabilité d'un observatoire de miellée avec balances connectées</p> <p>Action B3 : Investissements dans les exploitations</p> <p>Action A2 : Améliorer le niveau de connaissance des apiculteurs et les luttes collectives</p> <p>Action B1 : Constituer un groupe de travail « Transfert études et expérimentations »</p> <p>Action C1 : Communiquer des pratiques forestières plus favorables aux abeilles</p> <p>Action C2 : Créer des partenariats afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture</p>

		Action E3 : Créer des liens avec les adhérents de l'ADAPIC
	favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution	Action E1 : Créer des liens avec les entreprises d'amont Action E2 : Créer des liens avec l'aval : entreprises et consommateurs Action E4 : Créer des liens par une communication élargie
	améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)	Action B3 : Investissements dans les exploitations
	conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition	Action D1 : Accompagner l'installation en apiculture et ses spécificités Action D2 : Données technico économiques et de durabilité des exploitations
	accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique	Action B2 : Etude de faisabilité d'un observatoire de miellée avec balances connectées Action B3 : Investissements dans les exploitations
	encourager l'agriculture biologique	Action D2 : Données technico économiques et de durabilité des exploitations
	encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre apiculteurs, agriculteurs et forestiers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle	Action B1 : Constituer un groupe de travail « Transfert études et expérimentations » Action B2 : Etude de faisabilité d'un observatoire de miellée avec balances connectées Action B3 : Investissements dans les exploitations Action C1 : Communiquer des pratiques forestières plus favorables aux abeilles Action C2 : Créer des partenariats afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture Action D2 : Données technico économiques et de durabilité des exploitations
	réduire l'utilisation des phytosanitaires	NC

	diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires	Action A1 : Soutien technique sanitaire des apiculteurs de la région Action A2 : Améliorer le niveau de connaissance des apiculteurs et les luttes collectives
	permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols	Action C1 : Communiquer des pratiques forestières plus favorables aux abeilles Action C2 : Créer des partenariats afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture
	développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)	NC
	sélectionner des semences et plants adaptés aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique)	NC
	encourager l'apiculture	CAP API 4G
3 – La transition agro-écologique est traduite dans les financements du contrat de filière	le projet global est agro-écologique	Oui
	des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique	Montant en 80 % du CAP
	des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées	Action B3 : Investissements dans les exploitations
4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique		non
Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture : Volonté forte des professionnels de l'apiculture d'assurer la pérennité de leurs exploitations régionales en favorisant les liens avec les agriculteurs et les forestiers. L'objectif est d'amener les apiculteurs à avoir des pratiques plus résilientes et performantes pour répondre aux exigences environnementales et sociétales.		

CAP Apiculture 4ème générati

Projet budget

Pour CoFil 19 07 2022

Coordinateur	Axe	Action	Nbr j	Cout tps T	Cout salle	Autre cout	Cout.Total	Conseil Régional			FEAGA	Autre.Fi.1	AutoFi
								Tx aide	Aide. Région.	Ddée			
Axe A													
GDS Centre		A1					88400	50%		44200			44200
ADAPIC		A1.4	40	15200			15200	50%		7600		7600	
GDS Centre		A2					135400	50%		67700			67700
TOTAL Axe A							239000			119500		7600	111900
Axe B													
ADAPIC		B1	38	14440	980		15420	80%		12336			3084
ADAPIC		B2	60	22800		4894	27694	80%		22155			5539
ADAPIC		B3 (inves.exploit.)				450000	450000			149000		301000	
TOTAL Axe B							493114			183491		301000	8623
Axe C													
ADAPIC		C1	41	15580	280		15860	80%		12688			3172
ADAPIC		C2	80	30400	280		30680	80%		24544			6136
TOTAL Axe C							46540			37232			9308
Axe D													
ADAPIC		D1	93	35340			35340	50%		17670		17670	
ADAPIC		D2	175	66500	140		66640	50%		33320		33320	
TOTAL Axe D							101980			50990		50990	
Axe E													
ADAPIC		E1	4	1520			1520	50%		760			760
ADAPIC		E2	31	11780	1260		13040	50%		6520		6520	
ADAPIC		E3	191	72580	560		73140	50%		36570		36570	
ADAPIC		E4	232	88160			88160	50%		44080		44080	
TOTAL							175860			87930		87170	760
TOTAL													
		GDS					223800			111900			111900
		ADAPIC	985	374300	3500	4894	382694			218243	138160	7600	18691
		B3				450000	450000			149000		301000	
CAP 4G							1056494			479143	138160	308600	130591

BUDGET PREVISIONNEL CAP APICULTURE 4EME GENERATION

RECAPITULATIF			
Ligne budgétaire Région			
AE 2022 1277	Animation	174 799 €	F
AP 2022 1266	Expérimentation	9 387 €	I
AE 2022 1278	Transfert	12 768 €	F
AP 2022 1267	Inv Appui Tech	64 920 €	I
AP 2022 1265 (PCAE) et AP 2022 2635 (CAPEX)	Investissements	149 000 €	I
AE 2022 1643	Promotion	50 600 €	F
AE 2022 1268	Installation	17 670 €	F
	TOTAL	479 144 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	255 837 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	223 307 €	